

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 avril 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :           M.           Léo Lelièvre, maire  
                                  MMES       Nadine Lelièvre, conseillère  
                                  MM.       Réjean Desbois, conseiller  
  Réal Roussy, conseiller  
  Roland Vallée, conseiller  
  Jacques Roussy, conseiller

Était absente :           MME       Murielle Couture, conseillère

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2017-04-046

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 mars 2017
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2016 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 8- PAERRL – Attestation des frais encourus
- 9- Renouvellement de l'adhésion au carrefour action municipale et famille et vire-vent
- 10- Comité famille – Autorisation d'une marche dans les rues municipales
- 11- Quote-part - Centre d'action bénévole Gascons-Percé Inc.
- 12- Quote-part – Transport Centre de jour
- 13- IMPACT 2017
- 14- Membership – URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 15- Autres sujets : Nomination des représentants de la Municipalité sur le C.A. de l'O.M.H de Sainte-Thérèse-de-Gaspé  
Rétrocession de terrain à M. Walter McInnis  
Acquisition d'une partie des lots 32-4 et 32-5 du Canton de Percé appartenant à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé  
Entretien du gazon terrain O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 16- Période de questions
- 17- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2017-04-047

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2017**

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 14 mars 2017 tel que rédigé.

2017-04-048

**CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mars 2017.

2017-04-049

**LISTE DES COMPTES DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mars 2017.

2017-04-050

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2017.

2017-04-051

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THERÈSE-DE-GASPÉ**

Le directeur général dépose et commente le rapport financier de la Municipalité et le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur pour l'année 2016.

2017-04-052

**PAERL – ATTESTATION DES FRAIS ENCOURUS**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal approuve le rapport, déposé par le directeur général, des frais de voirie encourus au montant de 89 943 \$. Ce montant représente 75.47% des dépenses de voirie sur les routes locales de niveau 1 et 2.

2017-04-053

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au Carrefour municipal action municipale et famille pour un montant de 42.12 \$ et l'achat de matériel publicitaire.

2017-04-054

**COMITÉ FAMILLE – AUTORISATION D’UNE MARCHÉ DANS LES RUES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité famille, conjointement avec l’école Bon Pasteur, organisent une marche en famille ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le comité famille et les représentants de l’école Bon Pasteur de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à emprunter la rue du Village pour l’activité de marche en famille qui se tiendra le 17 de mai 2017 si possible.

**QUE** le conseil municipal avise son assureur La Mutuelle des municipalités que cette activité se déroulera dans les rues municipales.

2017-04-055

**QUOTE-PART – CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE GASCONS-PERCÉ INC.**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de participer au programme P.A.I.R. Plus du centre d’action bénévole Gascons-Percé Inc. au montant de 144.50 \$.

2017-04-056

**QUOTE-PART – TRANSPORT CENTRE DE JOUR**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de payer la quote-part du transport du centre de jour 2017 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie au montant de 1 210 \$.

2017-04-057

**IMPACT 2017**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte d’être partenaire dans la réalisation de la 1<sup>ère</sup> édition du projet I.M.P.A.C.T. (Intervention du Milieu en Prévention pour nos adolescents ayant des Comportements à risque, causant des Traumatismes). La Municipalité participera pour un montant de 300 \$.

2017-04-058

**MEMBERSHIP – URLS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adhère à l’Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu’elle engage une somme de 124 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

**QU’**elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l’assemblée générale de l’Unité régionale loisir et sport : messieurs Jean-Pierre Hautcoeur et Jean-Marie Cyr.

2017-04-059

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE C.A. DE L’O.M.H. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal nomme madame Nadine Lelièvre et messieurs Léo Lelièvre et Renaud Lelièvre à titre de représentants pour siéger sur le C.A. de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2017-04-060

**RÉTROCESSION DE TERRAIN À M. WALTER MCINNIS**

**ATTENDU QUE** Monsieur Walter McINNIS a vendu à la Municipalité un terrain connu comme étant une partie du lot 32-19, cadastre du Canton de Percé, mesurant en largeur et en profondeur douze mètres et dix-neuf centimètres (12,19m), et ce aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé, sous le numéro 72 753;

**ATTENDU QUE** lors de la vente, il n'y a pas eu de plan d'arpentage;

**ATTENDU QU'**il y a eu erreur quant au numéro de lot, l'immeuble acquis par la Municipalité devait être plutôt une partie du lot 32-18, cadastre du Canton de Percé.

**ATTENDU QUE** la situation a été régularisée aux termes d'un acte de vente par Monsieur Walter McINNIS à la Municipalité publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé, le 16 juillet 2010, sous le numéro 17 394 759.

**ATTENDU QU'**aux termes de l'acte 17 394 759, la Municipalité a acquis une superficie additionnelle et une servitude de passage a été établie.

**ATTENDU QUE** la considération à l'acte 17 394 759 concernait strictement la partie additionnelle de terrain de six mètres et dix centimètres (6,10m) par douze mètres et dix-neuf centimètres (12,19m) de même qu'une indemnisation pour l'établissement de la servitude et préjudices.

**ATTENDU QU'**à l'époque de la dernière transaction, la partie du lot 32-19 aurait dû être rétrocédée à Monsieur Walter McINNIS.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de corriger la situation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Desbois et résolu

1. De rétrocéder au moyen d'un acte de vente à Monsieur Walter McINNIS la partie du lot 32-19, du Canton de Percé, acquise aux termes de l'acte publié sous le numéro 72 753, sans aucune garantie et moyennant la considération convenue à l'époque, soit une somme de CINQ CENTS DOLLARS (500.00 \$) payable comptant à la Municipalité plus la T.P.S. et la T.V.Q.
2. Que les honoraires et déboursés pour la rétrocession du terrain soient assumés par la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.
3. Que la Municipalité renonce au droit de passage de quinze pieds ou quatre mètres et cinquante-sept centimètres (15' ou 4,57m) mentionné à l'acte publié sous le numéro 72 753, compte tenu qu'un droit de passage a été établi sur une partie du lot 32-18 dudit cadastre aux termes de l'acte publié sous le numéro 17 394 759.
4. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et à accorder quittance.

2017-04-061

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 32-4 ET 32-5, DU CANTON PERCÉ APPARTENANT À L'O.T.J. SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

1. Que la Municipalité accepte une donation, sans garantie légale, par l'O.T.J. de Ste-Thérèse-de-Gaspé Inc. d'un terrain constitué d'une partie du lot 32-4, cadastre officiel du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, comprise entre le lot 32-4-1 et la partie du lot 32-4 qui appartient à la Municipalité, de même qu'une partie du lot 32-5, dudit cadastre, dont la limite "nord-ouest" sera le prolongement, même angle et même degré de la limite "nord-ouest" de la partie du lot 32-4 dudit cadastre appartenant à la Municipalité.
2. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de donation pour et au nom de la Municipalité.

**2017-04-062**

**ENTRETIEN DU GAZON– O.T.J. SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé est disposée à céder une partie des lots 32-4 et 32-5 à la Municipalité à la condition que cette dernière accepte de faire l'entretien du gazon du terrain de l'O.T.J. pendant 5 ans ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte la condition de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. La Municipalité s'engage à faire l'entretien du gazon du terrain de l'O.T.J. en échange de la donation des parties de lot 32-4 et 32-5 tel que décrit à la résolution 2017-04-061.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 18 : 57 heures et elle s'est terminée à 20 : 11 heures.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2017-04-063**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 20 : 12 heures.

\_\_\_\_\_  
Léo Lelièvre, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»